



Offre d'actionnariat réservée au personnel du Groupe

Orange Ambition 2016

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Orange figurent dans son Document de référence 2014 déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2015 et les rapports financiers suivants. Ces documents contiennent des informations importantes sur les activités d'Orange, sa stratégie et ses perspectives, les risques inhérents à ses métiers et ses résultats financiers. Ils sont disponibles sur le site internet d'Orange (www.orange.com - rubrique « investisseurs ») ou directement au siège de l'entreprise. Vous êtes invité(e) à consulter ce document qui contient des informations importantes relatives, notamment, à l'activité d'Orange. Les nouvelles informations seront ajoutées sur le site internet d'Orange et d'importantes mises à jour sont attendues entre la période de réservation et la période de rétractation, en particulier la mise en ligne du Document de référence 2015. Nous vous invitons à consulter ces documents dans la perspective de votre décision d'investir dans l'offre proposée.

Les actions acquises dans cette offre seront détenues dans un fonds spécialement créé au bénéfice des salariés actionnaires, dans le cadre de la loi française (un Fonds Commun de Placement d'Entreprise-FCPE). Dénommé Orange Ambition International, le FCPE comporte deux compartiments : le compartiment Orange Ambition International Classique et le compartiment Orange Ambition International Garanti 2016.

Vous pouvez prendre connaissance du règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Orange Ambition International et des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur des deux compartiments sur le site d'Orange dédié à cette offre réservée au personnel, www.info.ambition.orange.com.

Vous trouverez également sur le site les modalités de l'offre. Vous y trouverez notamment le **Supplément Local** de votre pays pour vous renseigner sur les impacts fiscaux consécutifs à votre souscription à l'offre Orange Ambition 2016. Ce document contient également des informations sur : les règles applicables à cette offre dans votre pays, le risque de fluctuation du taux de change entre l'euro et votre devise (si vous êtes dans un pays hors zone euro), les cas de déblocage anticipés avant les 5 ans de conservation obligatoire de votre investissement.

Les informations et documents qui vous sont transmis dans le cadre de cette offre d'actions d'Orange ne constituent pas un conseil financier ou d'investissement de la part d'Orange ou de ses filiales. **Votre décision de participer ou non à cette offre relève d'un choix individuel, volontaire et réfléchi qui, comme tout investissement en actions, doit prendre en compte le risque lié à la fluctuation de la valorisation en bourse de l'action Orange. En décidant de participer, vous confirmez que vous avez bien obtenu toute l'information nécessaire pour éclairer votre décision d'investissement.**

Orange se réserve le droit d'annuler cette opération d'actionnariat salarié à tout moment.

Cette offre, faite *via* des FCPE de droit français, n'est pas ouverte aux résidents des États-Unis d'Amérique.



Sommaire

- p. 2** Ensemble vers 10 % d'actionnariat salarié
- p. 4** L'offre Orange Ambition 2016 en bref
- p. 5** Une offre dans le Plan d'Épargne Groupe International (PEGI)
- p. 6** Le fonctionnement de la garantie
- p. 8** Vos avoirs dans 5 ans
- p. 10** Les modalités
- p. 11** Le calendrier
- p. 12** Comment souscrire ?
- p. 13** Pour mieux comparer
- p. 14** Les réponses à vos principales questions
- p. 15** Pour aller plus loin



Ensemble vers 10 % d'actionnariat salarié

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec grand plaisir que je lance aujourd'hui l'offre **Orange Ambition 2016**.

Orange Ambition 2016 va vous permettre d'acquérir des actions de notre entreprise en bénéficiant de conditions préférentielles.

À ce jour, en tant que salariés, vous détenez déjà collectivement près de 5 % du capital d'Orange.

Ensemble, vous constituez le deuxième actionnaire du Groupe après l'Etat français.

Avec cette nouvelle offre validée par le Conseil d'administration du Groupe, qui porte sur **11,5 millions d'actions**, nous faisons encore progresser l'actionnariat salarié au sein du Groupe.

Orange Ambition 2016 constitue ainsi une nouvelle étape pour tendre ensemble vers 10 % d'actionnariat salarié à terme.

Cet objectif constitue pour Orange un moyen de vous associer encore plus étroitement à l'évolution du Groupe et à ses perspectives.

À l'heure où Orange vient de publier de bons résultats et tire les premiers bénéfices de son plan stratégique **Essentiels2020** centré sur une expérience client incomparable, et la différenciation par la qualité de nos réseaux et de nos services, Orange Ambition 2016 représente un pas supplémentaire dans la construction commune de notre avenir.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au service d'Orange !

Stéphane Richard

Président Directeur Général d'Orange

L'offre Orange Ambition 2016 en bref

L'offre Orange Ambition 2016 vous permet de souscrire des actions Orange via des parts de Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Vous avez le choix entre une formule « garantie » et/ou une formule « classique » avec :

- une **décote de 20 %** sur le prix de l'action Orange lors de la souscription,
- un **abondement** de l'entreprise qui vient augmenter votre souscription, et peut aller jusqu'à **100 actions Orange offertes gratuitement**,
- la **gratuité des frais** de souscription et de gestion pendant toute la durée de conservation.

et aussi...

- un **minimum** de souscription dans chaque formule : **45 €**,
- un **maximum** de souscription : **25 %** de votre rémunération annuelle brute 2015.

En contrepartie de ces avantages, vos avoirs sont **indisponibles pendant 5 ans** (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans votre pays) et conservés dans le Plan d'Epargne Groupe International (PEGI) d'Orange.

La formule garantie

(via le compartiment Orange Ambition International Garanti 2016)

Vous bénéficiez :

- d'une **garantie sur votre souscription** (votre apport personnel augmenté de l'abondement en actions valorisées au prix de souscription),
- d'un **gain, sur la période d'investissement, de 1,58 fois la hausse moyenne protégée** de l'action Orange calculée sur la base du prix de référence,
- de la **décote de 20 %** sur toutes les actions acquises à la souscription,
- d'un **abondement** de l'entreprise sous forme d'actions offertes.

La garantie s'applique sur les **160 premières actions souscrites**, y compris l'abondement.

En contrepartie de la garantie, vous renoncez aux dividendes (et autres droits financiers éventuels sur l'action Orange). Vous ne bénéficiez pas totalement de la hausse éventuelle de l'action, la performance qui vous revient dépendant de la hausse moyenne de l'action sur la période (5 ans).

À savoir : La valeur de votre souscription (votre apport personnel, plus l'abondement en actions offertes) est garantie en euros. **Dans les pays hors zone euro**, votre souscription est donc exposée au risque de change entre l'euro et la devise de votre pays.

La formule classique

(via le compartiment Orange Ambition International Classique)

Vous bénéficiez :

- de la **totalité de la hausse éventuelle de l'action** Orange, mais vous vous exposez également à sa baisse éventuelle, sans garantie sur votre investissement,
- de la **décote de 20 %** sur toutes les actions acquises à la souscription,
- des **actions Orange offertes** gratuitement au titre de l'abondement,
- des **dividendes** éventuels.

À la différence de la formule garantie, la formule classique présente un **risque de perte en capital**, sachant que la décote, l'abondement et les éventuels dividendes offrent une protection partielle en réduisant le prix de revient de chaque action acquise avec votre apport personnel.

Une offre dans le Plan d'Epargne Groupe International (PEGI)

Qui peut participer à cette offre ?

Les salariés des filiales d'Orange adhérentes au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI) et justifiant d'au moins **3 mois d'ancienneté dans le Groupe au 2 mai 2016** (dernier jour de la période de rétractation/souscription).

Comment sont détenues les actions ?

Vos actions seront détenues dans un fonds spécialement créé pour l'actionnariat salarié dans le cadre de la loi française, un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE). Ce FCPE dénommé Orange Ambition International comprend deux compartiments : le compartiment Orange Ambition International Garanti 2016 et le compartiment Orange Ambition International Classique.

- Les actions souscrites dans la formule garantie, abondement compris, seront détenues *via* le compartiment Orange Ambition International Garanti 2016.
- Les actions souscrites dans la formule classique seront détenues dans le compartiment Orange Ambition International Classique.

Un compte à votre nom sera ouvert chez Amundi TC pour y inscrire et conserver vos parts détenues dans ces compartiments.

Quel sont vos avantages, en tant que membre du personnel ?

Vous bénéficiez d'une **décote de 20 %** sur le prix, sur la base du prix de référence et d'un **abondement en actions Orange** offertes par l'entreprise.

Le prix de souscription après décote de 20% s'applique à toutes les actions souscrites. L'abondement est alloué selon les tranches suivantes :

1^{ère} tranche, de la 1^{ère} à la 180^e action souscrite **1 action est offerte pour 3 actions souscrites**

soit jusqu'à 60 actions offertes pour 180 actions souscrites, quelle que soit la formule choisie.

La garantie facultative : dans cette tranche, vous pouvez choisir de garantir tout ou partie du montant de votre versement initial, jusqu'à 120 actions, ainsi que le montant de l'abondement, représentant jusqu'à 40 actions, soit **160 actions garanties au maximum**.

Pour bénéficier de cette garantie, vous devez souscrire dans la formule garantie. Les modalités détaillées de cette garantie sont décrites en pages 6 et 7 de cette brochure.

2^{ème} tranche, de la 181^e à la 420^e action **1 action est offerte pour 6 actions souscrites**

uniquement dans la formule classique, soit jusqu'à 40 actions offertes supplémentaires.

3^{ème} tranche, au-delà de la 420^e action

vous pouvez continuer à souscrire en bénéficiant de la décote de 20 % mais sans action offerte supplémentaire.

En résumé, l'abondement maximum de 100 actions offertes est atteint pour 420 actions souscrites.



Quel est le prix de souscription ?

Le **prix de souscription** sera égal au prix de référence diminué d'une **décote de 20 %**.

Le **prix de référence** sera calculé sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action Orange sur le marché Euronext Paris, pendant **vingt jours de bourse** du 29 mars au 25 avril 2016 inclus.

Il est prévu que le **prix de souscription** soit **arrêté le 26 avril 2016** par le Conseil d'administration d'Orange ou son délégué, annoncé et communiqué sur le site d'information de l'offre à cette date, ce qui signifie que vous ne le connaîtrez pas lors de la réservation.

Le fonctionnement de la garantie

En quoi consiste la garantie ?

En souscrivant dans la formule garantie, vous bénéficiez d'une garantie sur les 120 premières actions acquises au prix de souscription, ainsi que, à due concurrence, sur les actions offertes au titre de l'abondement, tout au long de la période de blocage de 5 ans. La garantie porte ainsi sur un montant maximum correspondant à **160 actions valorisées au prix de souscription** (voir la simulation détaillée p. 8).

Dans la formule garantie, à l'issue de la période de blocage de 5 ans, le 1^{er} juin 2021, vous recevez :

- votre souscription, abondement compris, investie dans le compartiment Orange Ambition International Garanti 2016 et valorisée au prix de souscription ;
- un gain égal à 1,58 fois la « hausse moyenne protégée » de l'action sur la période de conservation. Le gain est calculé par rapport au prix de référence (voir ci-dessous).

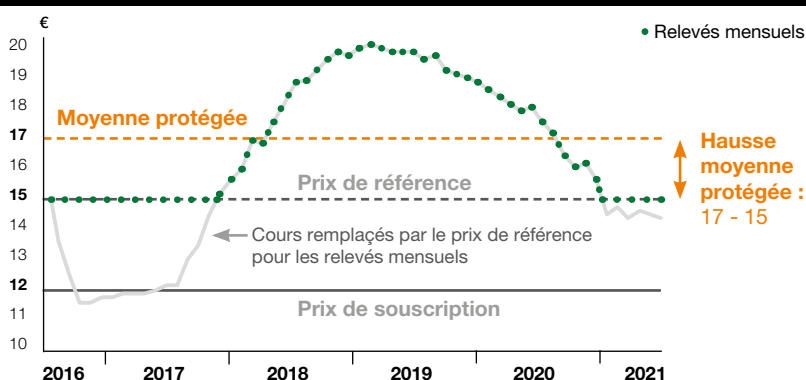
Cette garantie est valable jusqu'à l'échéance du compartiment Orange Ambition International Garanti 2016 et en cas de sortie anticipée.

Comment est calculée la hausse moyenne protégée de l'action Orange

- La **moyenne protégée** de l'action Orange est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action sur Euronext Paris, relevés une fois par mois du 31 mai 2016, date de livraison des actions, au 31 mai 2021 date d'échéance des 5 ans de blocage, soit **61 relevés**. Cette moyenne est dite « protégée », car elle ne prend en compte que les relevés du cours de l'action **supérieurs ou égaux au prix de référence**. Si le cours de l'action à la date d'un relevé est inférieur au prix de référence, il est automatiquement remplacé par le prix de référence dans le calcul de la moyenne.
- La **hausse moyenne protégée** est égale à la **différence** entre la moyenne protégée et le prix de référence. Elle ne peut jamais être négative et serait égale à zéro uniquement dans le cas où les relevés des cours de l'action seraient tous inférieurs ou égaux au prix de référence pendant toute la période.

En résumé, seules les hausses de l'action Orange comptent, les baisses éventuelles en dessous du prix de référence sont neutralisées.

Illustration du calcul de la hausse moyenne protégée



Dans cet exemple, la moyenne protégée est de 17 € et le prix de référence de 15 €. Dans ce cas, vous bénéficiez au 1^{er} juin 2021 d'un gain égal à $(17 \text{ €} - 15 \text{ €}) \times 1,58 = 3,16 \text{ €}$ par action, qui s'ajoute au montant garanti (votre apport personnel plus l'abondement).

Vous trouverez d'autres scénarios de calcul de la hausse moyenne protégée dans le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) du compartiment Orange Ambition International Garanti 2016.

Comment cette garantie est-elle financée ?

En contrepartie de cette garantie, vous renoncez jusqu'au 1^{er} juin 2021 à l'intégralité des dividendes et autres droits financiers éventuels sur les actions Orange (y compris sur les actions offertes au titre de l'abondement). Votre gain est calculé sur la base d'une moyenne sur 5 ans (la hausse moyenne protégée multipliée par 1,58), donc il sera différent de l'écart entre le prix de l'action Orange sur le marché le 31 mai 2021 et le prix de référence.

Comment se déboucle cette garantie ?

Le 1^{er} juin 2021, les actions Orange détenues par le compartiment Orange Ambition International Garanti 2016 seront vendues. Le teneur de compte Amundi TC vous interrogera, quelques semaines avant cette date, pour connaître votre choix concernant vos avoirs détenus dans ce compartiment, entre :

- recevoir le montant de vos avoirs en numéraire,
- ou transférer vos avoirs dans le compartiment Orange Ambition International Classique.

À défaut de choix, votre investissement sera automatiquement transféré dans le compartiment Orange Ambition International Classique.

Votre investissement ne sera plus garanti et suivra alors l'évolution du cours de l'action Orange à la hausse comme à la baisse (il sera exposé à un risque de perte en capital).

À savoir : La formule décrite s'entend avant fiscalité et prélèvements sociaux éventuellement applicables dans votre pays. Référez-vous au Supplément Local de votre pays.



En résumé

Si vous optez pour la formule garantie, la valeur de votre souscription, abondement compris⁽¹⁾, investie dans le compartiment Orange Ambition International Garanti 2016, est garantie quelle que soit l'évolution du cours de l'action Orange pendant la période d'indisponibilité⁽²⁾.

En contrepartie, vous renoncez aux dividendes éventuels et autres droits financiers attachés aux actions pendant cette période, du 31 mai 2016 jusqu'au 1^{er} juin 2021.

⁽¹⁾ Dans les pays hors zone euro, la garantie ne vous protège pas du risque de change entre l'euro et la devise de votre pays.

⁽²⁾ La garantie est fournie par une banque. Des exceptions à ces règles interviendraient en cas de résiliation du contrat d'échange mis en place avec la banque garante. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter au règlement du FCPE.



Vos avoirs dans 5 ans

Dans la formule garantie

Simulation de l'évolution de la valeur de votre investissement dans la formule garantie

Dans ces exemples, les calculs sont effectués à partir d'un prix de référence de **15 €** par action, soit un prix de souscription de **12 €** par action.

Pour un **apport personnel de 1 440 €**, le compartiment Orange Ambition International Garanti 2016 recevra 120 actions pour votre compte et 40 actions offertes (le maximum dans cette formule) au titre de l'abondement. Le compartiment détiendra ainsi pour votre compte **160 actions**.

Si la moyenne protégée des relevés mensuels de l'action Orange entre le 31 mai 2016 et le 31 mai 2021 est de...	15 €* 15 €	16 €	17 €
Votre apport personnel : 120 actions x 12 €	1 440 €	1 440 €	1 440 €
+ L'abondement : 40 actions x 12 €	480 €	480 €	480 €
= Votre apport personnel abondé : 160 actions x 12 €	1 920 €	1 920 €	1 920 €
Vous recevrez au 1^{er} juin 2021			
Votre apport personnel abondé	1 920 €	1 920 €	1 920 €
+ Votre gain	0 €	252,80 €	505,60 €
= Un montant total de	1 920 €	2 172,80 €	2 425,60 €
Le calcul de votre gain	Pas de hausse : 160 actions x (15 € - 15 €) = 0 €	1,58 fois la hausse : 160 actions x (16 € - 15 €) x 1,58 = 252,80 €	1,58 fois la hausse : 160 actions x (17 € - 15 €) x 1,58 = 505,60 €

* Dans cet exemple, la moyenne protégée ne peut jamais être inférieure au prix de référence de 15 €, quelle que soit l'évolution du cours entre le 31 mai 2016 et le 31 mai 2021.

NB : Ces calculs ne prennent pas en compte les éventuels impôts et charges sociales qui pourraient être dus dans la cadre de cette offre sur la valeur des avantages consentis, en particulier, la décote et l'abondement. Pour les connaître, veuillez vous référer au Supplément Local de votre pays.

Dans les pays hors zone euro, votre souscription est garantie en euro. Elle est donc exposée au risque de change entre l'euro et la devise de votre pays.



Dans la formule classique

Simulation de l'évolution possible de la valeur de votre investissement dans la formule classique

Dans ces exemples, les calculs sont effectués à partir d'un prix de référence de **15 €** par action, soit un prix de souscription de **12 €** par action.

Pour un **apport personnel de 2 160 €**, le compartiment Orange Ambition International Classique souscrita 180 actions pour votre compte et recevra 60 actions offertes au titre de l'abondement. Le compartiment détiendra ainsi pour votre compte **240 actions**.

Si le cours de l'action Orange lors de la vente des parts de FCPE est de...	7 €	12 €	17 €
Votre apport personnel : 180 actions x 12 € (a)	2 160 €	2 160 €	2 160 €
+ Valeur de l'abondement : 60 actions x 12 €	720 €	720 €	720 €
= Votre apport personnel abondé : 240 actions x 12 € (b)	2 880 €	2 880 €	2 880 €
Vous recevrez à la vente de vos parts			
Valeur de vos avoirs : 240 actions x cours (c)	1 680 €	2 880 €	4 080 €
Gain/perte sur votre investissement (c)-(b)	- 1 200 €	0 €	1 200 €
Gain/perte sur votre apport personnel (c)-(a)	- 480 €	720 €	1 920 €

Les calculs ci-dessus ne prennent pas en compte les dividendes éventuellement distribués.

NB : Ces calculs ne prennent pas en compte les éventuels impôts et charges sociales qui pourraient être dus dans la cadre de cette offre sur la valeur des avantages consentis, en particulier, la décote, l'abondement et les éventuels dividendes. Pour les connaître, veuillez vous référer au Supplément Local de votre pays.

Si vous optez pour cette formule non garantie, vous bénéficiez pleinement de la hausse éventuelle de l'action Orange ainsi que des dividendes éventuels et autres droits financiers attachés aux actions, mais vous vous exposez également à la baisse éventuelle du cours de l'action, sans protection de votre investissement initial. Vous supportez donc un risque de perte en capital bien que la décote, l'abondement et les dividendes éventuels (après impôts) vous assurent une relative protection.

Dans les pays hors zone euro, votre souscription est également exposée au risque de change entre l'euro et la devise de votre pays.

Les modalités

Le paiement de votre souscription

Les modalités de paiement possibles pour cette offre dans votre pays sont décrites dans le **Supplément Local**.

Le plafond de souscription

Le montant total de votre apport personnel dans cette opération d'actionnariat salarié ne devra pas excéder **25 % de votre rémunération brute annuelle 2015**.

La vérification du **non dépassement de ce plafond est de votre entière responsabilité**.

Les dividendes

Si vous souscrivez dans la formule classique, les dividendes attachés à vos actions seront **convertis en nouvelles actions** dans le compartiment Orange Ambition International Classique. Vous recevrez de nouvelles parts ou fractions de parts correspondant à ces dividendes. Ces parts, comme les parts initiales correspondant à votre souscription seront des parts « C » (dites de Capitalisation).

Si vous souscrivez dans la formule garantie vous renoncez jusqu'au 1^{er} juin 2021 aux dividendes éventuels et autres droits financiers attachés aux actions associées aux parts obtenues.

La fiscalité

Veillez vous référer au Supplément Local de votre pays pour connaître les impacts fiscaux de votre souscription.

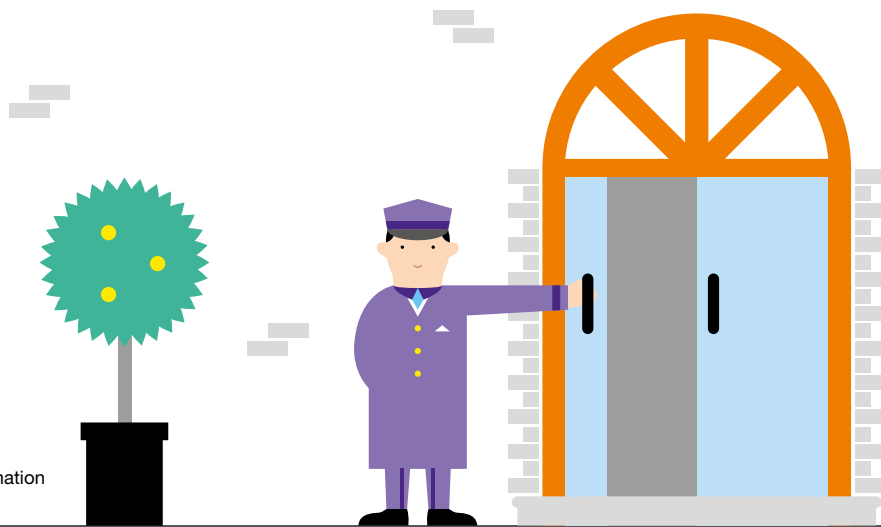
Les règles en cas de réduction

Si le nombre d'actions correspondant au montant total des souscriptions, abondement compris, excédait le nombre d'actions Orange proposé dans cette opération (11,5 millions d'actions), il serait procédé à une réduction des souscriptions individuelles selon les règles suivantes :

- un **plafond unique par souscripteur serait calculé**,
- les demandes inférieures ou égales à ce plafond seraient intégralement servies,
- les demandes supérieures à ce plafond seraient écrêtées au niveau de ce plafond,
- en cas de souscription dans les deux formules (classique et garantie), les actions allouées seraient réparties au prorata de la demande initiale entre ces deux formules.

La période d'indisponibilité

Votre investissement, qu'il bénéficie ou non de la garantie, ainsi que l'abondement correspondant, seront indisponibles dans le PEGI **jusqu'au 31 mai 2021 inclus**, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans votre pays (voir le Supplément Local).



Le calendrier

Les dates clés

1 Période de réservation du 9 au 24 mars 2016 inclus

Vous pouvez effectuer votre réservation directement en ligne *via* le site internet www.ambition.orange.com ou en remplissant un bulletin de réservation. Le prix de souscription sera fixé après cette période de réservation, ce qui signifie que vous ne connaîtrez pas le prix de souscription des actions lorsque vous les réserverez.

2 Annonce du prix de souscription le 26 avril 2016

Le prix de souscription et la période de rétractation/souscription seront communiqués sur le site d'information de l'offre Orange Ambition 2016. Ils seront arrêtés par le Conseil d'administration d'Orange ou son délégué.

3 Période de rétractation/souscription du 28 avril au 2 mai 2016 inclus

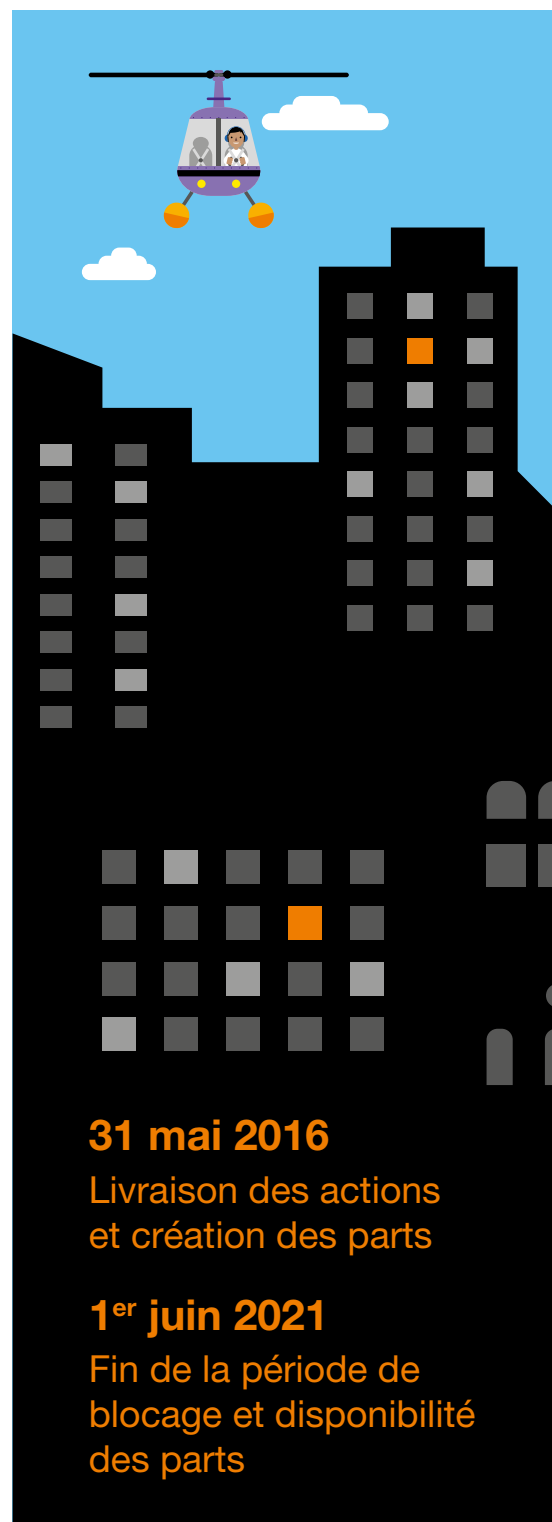
Si vous le souhaitez, vous disposerez de cinq jours pour **annuler en totalité** votre réservation dans l'une ou l'autre des formules ou aux deux. Pour cela, vous devrez vous connecter, pendant cette période, au site www.ambition.orange.com.

À noter : si vous n'avez pas effectué de réservation, vous aurez la possibilité de souscrire entre le 28 avril et le 2 mai inclus. Toutefois votre souscription **sera plafonnée à la valeur de 12 actions** (au prix de souscription définitif). Pour cela, vous devrez vous connecter au site internet www.ambition.orange.com.

Passé le **2 mai 2016**, votre réservation devient une souscription **définitive et irrévocable**.

Les autres dates

- Annonce de la réduction éventuelle : **4 mai 2016**
- Livraison des actions et création des parts : **31 mai 2016**
- Relevé d'opération disponible sur le site internet d'Amundi : **7 juin 2016**
- Fin de la période de blocage et disponibilité des parts : **1^{er} juin 2021**



31 mai 2016

Livraison des actions
et création des parts

1^{er} juin 2021

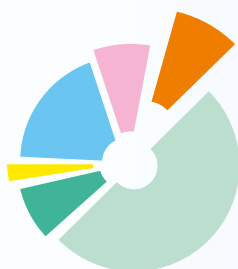
Fin de la période de
blocage et disponibilité
des parts

Comment souscrire ?



- 1** Connectez-vous au site internet sécurisé www.ambition.orange.com
- 2** Vous devez vous identifier à l'aide de vos codes personnels (code d'accès et mot de passe) reçus d'Amundi* par deux courriels différents le 9 mars 2016
- 3** Complétez les champs obligatoires de l'écran de réservation
- 4** Validez votre réservation : un courriel de confirmation vous sera automatiquement envoyé
- 5** Vous avez la possibilité de modifier votre réservation en ligne jusqu'au 24 mars minuit (heure de Paris) : c'est la dernière saisie validée qui sera prise en compte

* Amundi est l'établissement financier qui administre la souscription dans cette opération.



Si vous n'avez pas d'accès internet

Adressez-vous à votre correspondant RH local Orange Ambition 2016 pour vous faire aider dans cette saisie ou remplissez un bulletin de réservation. Ce bulletin scanné devra être envoyé par courriel à Amundi **au plus tard le 24 mars 2016 minuit** (heure de Paris) à l'adresse : orange.ambition@amundi-tc.com.

Comment retrouver vos identifiants personnels ?

Votre code d'accès

Il est indiqué dans le courriel d'Amundi que vous recevrez à l'ouverture de la souscription. Si vous ne le retrouvez pas, appelez le : +33 4 75 86 24 17.

Votre mot de passe

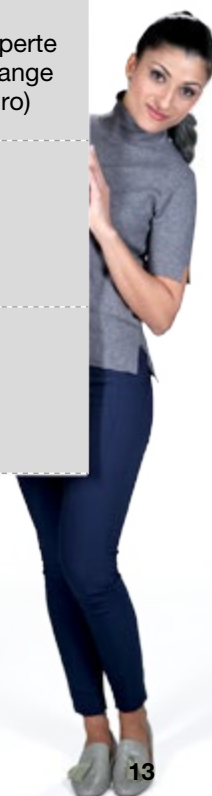
Si vous ne le retrouvez pas, vous pouvez en faire la demande sur le site internet de souscription. Vous le recevrez par courriel.

Attention : les identifiants qui vous ont été communiqués par Amundi pour effectuer votre réservation sont des codes provisoires.

Ultérieurement, lors de l'ouverture de votre compte, vous recevrez de nouveaux identifiants de la part d'Amundi, qui détiendra les parts issues de votre souscription. Ils vous serviront à consulter ce compte.

Pour mieux comparer

	Je choisis la formule garantie	Je choisis la formule classique
Prix décoté de 20 % à la souscription ?	oui	oui
Abondement (en actions offertes) ?	oui	oui
Bénéfice de l'intégralité de la hausse éventuelle du cours de l'action ?	non À l'issue de la période d'indisponibilité le 31 mai 2021, vous recevez 1,58 fois la hausse moyenne protégée, qui est la différence entre : <ul style="list-style-type: none"> ■ la moyenne de 61 cours de l'action relevés chaque fin de mois pendant la période d'indisponibilité (avec pour chaque relevé, un cours plancher égal au prix de référence), ■ et le prix de référence. 	oui Lors de la vente de vos parts, la hausse est la différence entre : <ul style="list-style-type: none"> ■ le cours de l'action à ce moment-là, après la période d'indisponibilité, ■ et le prix de souscription.
Apport personnel et abondement garantis jusqu'à la fin de la période d'indisponibilité ?	oui (NB : risque de change non couvert pour les pays hors zone euro)	non Vous supportez un risque de perte en capital (et un risque de change dans les pays hors zone euro)
Dividendes éventuels pendant la période d'indisponibilité ?	non	oui
Période d'indisponibilité	Jusqu'au 31 mai 2021	Jusqu'au 31 mai 2021



Les réponses à vos principales questions

J'ai effectué une réservation, dois-je confirmer par la suite ma souscription ?

Si vous avez fait une réservation entre le 9 et le 24 mars 2016, il **n'est pas nécessaire de confirmer** votre souscription. Celle-ci deviendra automatiquement définitive et irrévocable passé le 2 mai 2016.

Puis-je modifier ou annuler ma souscription à cette offre ?

- Du 9 au 24 mars 2016 inclus, vous pourrez modifier ou annuler votre réservation en ligne.
- Du 28 avril au 2 mai 2016 inclus, pendant la période de rétractation/souscription, vous pourrez seulement **annuler en totalité** votre réservation dans l'une ou l'autre des formules ou dans les deux. Si vous n'avez pas réservé d'actions entre le 9 et le 24 mars 2016, vous pourrez encore souscrire la valeur de **12 actions maximum**.

Quelle est la limite de mon versement dans le cadre de cette offre ?

S'agissant d'une offre dans le cadre du PEGI, votre apport personnel dans cette offre ne peut excéder **25 % de votre rémunération annuelle brute 2015**.

La vérification du non dépassement de ce plafond relève de votre entière responsabilité.

Que devient la garantie si je vends par anticipation mes parts garanties ?

Vous recevrez le montant de votre souscription, abondement compris, investie dans le compartiment Orange Ambition International Garanti 2016 du FCPE Orange Ambition International, plus 1,58 fois l'éventuelle hausse moyenne protégée par rapport au prix de référence.

Le calcul de la hausse moyenne protégée, dans ce cas, est décrit dans le règlement du FCPE Orange Ambition International.

Comment seront exercés les droits de vote attachés aux actions détenues dans le FCPE ?

Les droits de vote sont exercés par le FCPE Orange Ambition International, *via* son Conseil de surveillance.

Où seront détenues mes parts ?

Vos parts de FCPE seront détenues sur un compte ouvert à votre nom chez Amundi TC.

Vous recevrez le code d'accès de votre compte en ligne sur le site internet d'Amundi accompagné d'un mot de passe.

Vous serez averti par e-mail de votre relevé de compte annuel.

Il vous appartiendra d'aller mettre à jour vos informations personnelles sur ce site le cas échéant (adresse e-mail, adresse postale). Les frais de tenue de compte restent à la charge d'Orange quelle que soit la durée de détention de vos actions, sauf si vous quittez le Groupe Orange pour un motif autre que la retraite.

Comment puis-je obtenir le déblocage anticipé ou la vente de mes parts devenues disponibles ?

Les cas de déblocage anticipé dans votre pays sont décrits dans le Supplément Local de votre pays.

- Si vous souhaitez obtenir un déblocage anticipé, vous devrez adresser votre demande à votre service RH accompagnée des pièces justificatives attestant la réalité du cas de déblocage anticipé. Votre service RH transférera ensuite la demande à Amundi TC pour traitement. Les frais de déblocage anticipé seront à votre charge.
- Au bout des 5 ans, vos parts devenues disponibles pourront être vendues, si vous le souhaitez. Vous pourrez le faire directement en ligne sur le site internet d'Amundi, à partir de votre compte.



Pour aller plus loin

Le site d'information

Le site d'information internet dédié à cette offre :

www.info.ambition.orange.com

Code utilisateur : AMBITION

Mot de passe : COM2016A

Sur la page d'accueil, choisissez le pays de votre entité.

Vous retrouverez sur ce site internet les termes, modalités et conditions de l'offre Orange Ambition 2016 et pourrez prendre connaissance du règlement du FCPE Orange Ambition International et des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) des compartiments Orange Ambition International Classique et Orange Ambition International Garanti 2016, ainsi que du Supplément Local de votre pays pour toutes les informations réglementaires et fiscales concernant cette offre.

Le site internet de souscription

(disponible dès le 9 mars 2016)

www.ambition.orange.com

Un numéro de téléphone :

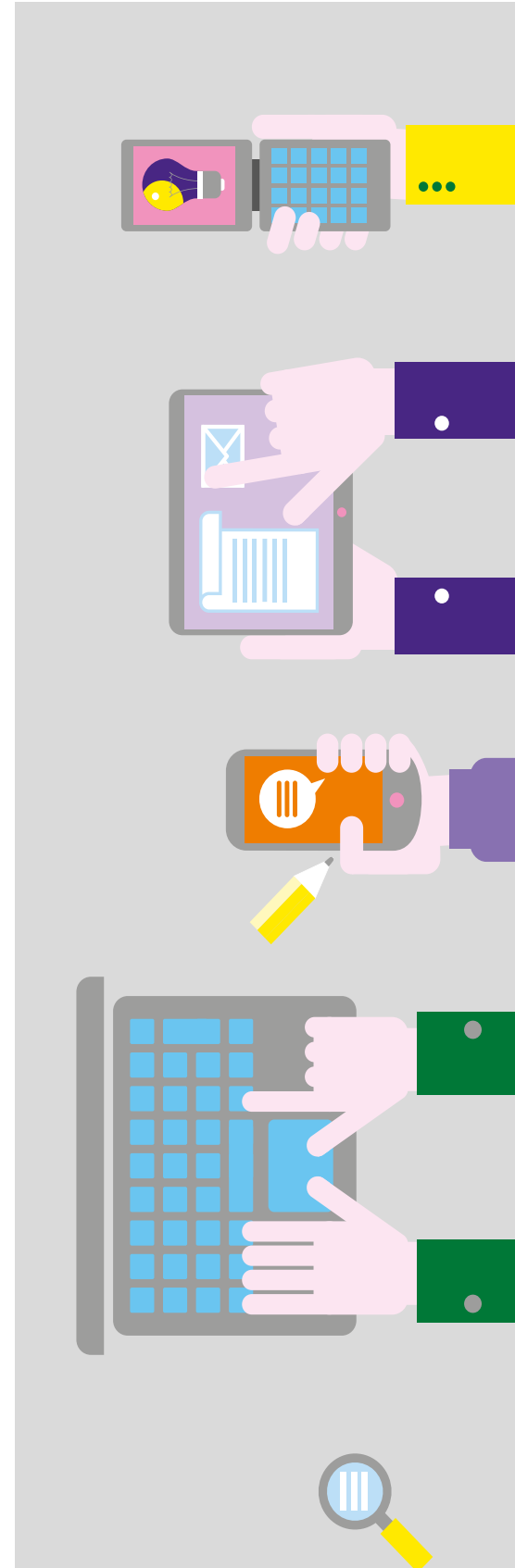
+33 4 75 86 24 17

Des opérateurs sont à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 18h, heure de Paris. Les langues d'appel possibles sont le français, l'anglais et l'espagnol.

Un e-mail pour poser vos questions :

orange.ambition@amundi-tc.com

Les langues possibles pour les échanges par cette adresse e-mail sont le français et l'anglais.



Réservation d'actions du 9 au 24 mars 2016 *via* le site

www.ambition.orange.com



Orange Ambition 2016

Orange

Direction des Relations Actionnaires

78, rue Olivier de Serres – 75015 Paris

SA au capital de 10 595 541 532 euros

RCS Paris 380 129 866